

1 Cour pénale internationale  
2 Chambre de première instance V  
3 Situation en République centrafricaine II  
4 *Affaire Le Procureur c. Alfred Rombhot Yekatom et Patrice Édouard Ngaïssona*  
5 — n° ICC-01/14-01/18  
6 Juge Bertram Schmitt, Président — Juge Péter Kovács — Juge Chang-ho Chung  
7 Procès — Salle d'audience n° 1  
8 Mardi 8 mars 2022  
9 (*L'audience est ouverte en public à 9 h 31*)  
10 M<sup>me</sup> L'HUISSIÈRE : [09:31:52] Veuillez vous lever.  
11 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.  
12 Veuillez vous asseoir.  
13 (*Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence*)  
14 TÉMOIN : CAR-OTP-P-1595 (*sous serment*)  
15 (*Le témoin s'exprimera en sango*)  
16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:32:18] Bonjour à tous.  
17 Est-ce que la greffière d'audience pourrait appeler l'affaire, s'il vous plaît ?  
18 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:32:29] Bonjour, Monsieur le Président,  
19 Messieurs les juges.  
20 Situation en République centrafricaine, *Le Procureur c. Alfred Rombhot Yekatom et*  
21 *Patrice-Édouard Ngaïssona*, ICC-01/14-01/18.  
22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:32:46] Bonjour.  
23 Est-ce que les parties peuvent se présenter ?  
24 L'Accusation.  
25 M<sup>me</sup> STRUYVEN (interprétation) : [09:32:51] Bonjour, Monsieur le Président.  
26 Aujourd'hui, Yassin Mostfa et moi-même, Olivia Struyven, pour l'Accusation.  
27 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:33:00] Merci.  
28 Je m'adresse maintenant aux représentants légaux des victimes.

1 M<sup>e</sup> FALL : [09:33:06] Oui, bonjour, Monsieur le Président.

2 Les représentants des autres crimes sont, ce matin, M. Narantsetseg, M<sup>me</sup> Mouhia

3 Asso et moi-même, Yaré Fall.

4 Merci.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:33:23] Maître Suprun ?

6 M. SUPRUN (interprétation) : [09:33:25] Bonjour, Monsieur le Président.

7 Les anciens gens... Les anciens enfants soldats sont représentés aujourd'hui par moi-

8 même, Dmytro Suprun, conseil au Bureau du conseil public pour les victimes.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:33:37] Merci.

10 La Défense.

11 Maître Dimitri.

12 M<sup>e</sup> DIMITRI (interprétation) : [09:33:39] Bonjour, Monsieur le Président.

13 Ce matin, nous avons : M<sup>me</sup> Daniela Mvougou, Lena Casiez et moi-même, Mylène

14 Dimitri, Monsieur le Président, et je voudrais saisir cette occasion pour souhaiter

15 un... une très belle journée des droits de la femme à chaque femme dans la salle

16 d'audience et également dans les cabines.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:34:08] Oui, je suis une

18 femme et la Chambre est composée d'hommes, mais nous pouvons soutenir cela

19 également.

20 Maître Knoops.

21 M<sup>e</sup> KNOOPS (interprétation) : [09:34:15] Bonjour.

22 Et je présente mes félicitations à toutes les femmes dans la salle d'audience.

23 Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour, Messieurs les juges. Bonjour à tous dans la

24 salle d'audience.

25 La... L'équipe de la Défense de M. Ngaïssona est aujourd'hui représentée par Sara

26 Pedroso, Despoina Eleftheriou, Alexandre Desevadavy. M<sup>e</sup> Landry n'est pas

27 disponible ce matin, elle... il doit suivre une formation et il ne suit pas les procédures

28 du bureau sur le terrain. M. Ngaïssona est présent ici comme vous l'avez vu.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:34:55] Maître Knoops, et  
2 nous souhaitons, bien entendu, une très chaleureuse bienvenue à notre témoin,  
3 M. Aboubakar.

4 Bonjour, est-ce que vous nous entendez bien, Monsieur ?

5 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:35:12] Je vous reçois 5 sur 5.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:35:18] Nous allons  
7 poursuivre l'interrogatoire.

8 Maître Casiez, vous avez la parole.

9 M<sup>me</sup> CASIEZ (interprétation) : [09:35:29] Merci, Monsieur le Président, Messieurs les  
10 juges.

11 QUESTIONS DE LA DÉFENSE (*suite*)

12 PAR M<sup>me</sup> CASIEZ : [09:35:37]

13 Q. [09:35:39] Bonjour, Monsieur Aboubakar.

14 J'espère que vous allez bien depuis hier. Il me reste quelques questions pour vous  
15 aujourd'hui, et je vais reprendre avec le... le dernier sujet que... qu'on avait évoqué  
16 hier.

17 Donc, on s'était arrêtés, vous vous souvenez, au moment où nous parlions du père et  
18 de son fils, Zakaria Atahir, tués à Bangui-Bouchia, à côté de Boukanga. Vous me  
19 suivez ?

20 R. [09:36:16] Je vous suis, je vous suis très bien.

21 Q. [09:36:18] Alors, je sais que vous êtes allé chercher des corps, puis je comprends  
22 que ça va avec votre rôle d'imam et votre mission de paix. Et ce que je voudrais  
23 savoir, c'est que : est-ce que, après votre retour à Mbaïki avec les corps, vous avez  
24 entendu dire que les Séléka du village de Pissa étaient allés à Bangui-Bouchia pour  
25 venger les deux musulmans morts en attaquant la population ?

26 R. [09:37:03] Oui, comme vous l'avez dit, moi, je suis allé chercher le corps, j'ai  
27 ramené le corps à Mbaïki et j'ai enseveli le corps. Ce n'est qu'après que j'ai appris  
28 que les Séléka sont allés là-bas, mais je ne sais rien de leur opération. Est-ce qu'ils ont

1 fait du mal à la population, est-ce qu'ils n'ont fait pas de mal à la population ? Ça, je  
2 le sais pas. J'ai seulement appris que les Séléka sont partis là-bas.

3 Q. [09:37:39] Je vous remercie, Monsieur Aboubakar.

4 J'ai ici un document écrit par le maire de Mbaïki dont on a parlé hier,  
5 M. Mongbandi, qui dit aussi qu'une quinzaine de commerçants musulmans de  
6 Mbaïki sont partis avec des armes dans deux véhicules pour mener une action de  
7 représailles à la nuit tombée et attaquer la population chrétienne de Bangui-Bouchia.  
8 Est-ce que c'est aussi quelque chose que vous avez entendu à ce moment-là ?

9 R. [09:38:24] Non, je n'ai pas appris ce genre d'histoire au sein de la ville de Mbaïki.  
10 Pour nous, nous sommes partis ramener le corps avec un véhicule à Mbaïki pour  
11 enterrer, mais dire qu'un musulman a quitté Mbaïki à bord d'un véhicule pour aller  
12 à Boukanga faire quoi que ce soit, non, je n'ai pas appris cela. J'ai aussi appris que les  
13 Séléka sont partis là-bas, ça, j'ai appris, mais à part ça, rien d'autre.

14 Q. [09:39:00] Selon les information que j'ai, Monsieur Aboubakar, et dans le cadre de  
15 nos enquêtes, on... j'ai des informations — pardon — dans le cadre de... de nos  
16 enquêtes disant que Mahamat Hissène, alias Deba, aurait pris part à des représailles  
17 avec la Séléka et qu'il était détesté par la population de Mbaïka pour avoir tué des  
18 gens. Est-ce que c'est quelque chose que vous avez entendu ?

19 R. [09:39:47] Non. Je n'ai rien appris de mal concernant Deba au sein de la ville de  
20 Mbaïki. C'est un petit commerçant. Deba est un petit commerçant, il n'a rien fait, il  
21 n'est jamais allé rejoindre les Séléka. Il a continué à vaquer à ses occupations  
22 commerciales. Je n'ai rien appris de mal concernant Deba.

23 Q. [09:40:31] Je vous remercie, Monsieur Aboubakar.

24 J'ai ici un deuxième article, vous vous souvenez, hier, je vous en avais montré un.  
25 Puis là, c'est un deuxième article. Alors, c'est l'onglet 5 du classeur de la Défense,  
26 CAR-D29-0002-0120. On peut l'afficher, et puis je vais... je vais vous donner des  
27 indications sur ce qu'il contient.

28 *(La greffière d'audience s'exécute)*

1 Alors, dans cet article-là, on parle du même incident à Bangui-Bouchia dont on est  
2 en train de parler. C'est un article du réseau des journalistes pour les droits de  
3 l'homme en Centrafrique, qui date du 5 octobre 2013. L'article indique que l'attaque  
4 a été commise par des hommes armés non identifiés.

5 Je voudrais que... simplement que vous confirmiez que, quand vous étiez sur place  
6 ou après, vous avez jamais entendu dire que des documents permettant d'identifier  
7 individuellement les attaquants avaient été laissés sur place.

8 R. [09:41:58] Concernant les documents d'identité des assaillants, non, je n'ai pas été  
9 témoin de cela, je n'ai rien appris de cela. Vous savez, nous nous sommes rendus là-  
10 bas, il faisait déjà nuit. On avait... On avait peur et on s'était seulement dépêchés de  
11 ramasser les corps et de les mettre dans la voiture. La maman aussi enceinte a été  
12 blessée, l'enfant aussi blessé, nous avons ramené tout ce monde à Mbaïki. Dieu  
13 merci, le lendemain, la maman a accouché. Mais dire que j'ai vu de mes propres  
14 yeux une pièce d'identité, une carte appartenant à qui... à qui que ce soit ou à... aux  
15 assaillants, non, je n'ai pas vu cela.

16 Moi, je suis allé là-bas en tant que imam. Je me suis mis devant afin que les  
17 personnes puissent me suivre pour aller ramasser les corps. C'est parce que je me  
18 suis levé que d'autres personnes m'ont suivi, et nous sommes allés à Mbaïki prendre  
19 les corps, les laver et les ensevelir. Mais je n'ai pas vu de pièce d'identité.

20 Q. [09:43:28] Je vous remercie, Monsieur Aboubakar. C'est très utile. Et puis j'arrête  
21 avec ce sujet, j'imagine que c'est compliqué pour vous de... d'en parler encore, donc  
22 j'ai terminé pour... pour ce sujet-là. Puis je change complètement, alors.

23 Un témoin du Procureur, dans cette affaire, dit que, aujourd'hui, les Tchadiens ne  
24 peuvent plus revenir à Mbaïki parce qu'ils sont encore considérés comme membres  
25 de la Séléka par les locaux de Mbaïki. Est-ce que c'est quelque chose avec lequel  
26 vous êtes d'accord ?

27 R. [09:44:06] Monsieur le Président, bien sûr, c'est ce que racontaient les gens. Les  
28 gens disaient que les Tchadiens ne pouvaient plus revenir à Mbaïki, parce qu'ils

1 avaient fait du mal. Mais au jour d'aujourd'hui, au moment où je vous parle, certains  
2 Tchadiens qui avaient fui sont déjà de retour à Mbaïki en train de vaquer à leurs  
3 occupations commerciales au jour d'aujourd'hui.

4 Q. [09:44:44] Merci, Monsieur Aboubakar.

5 Hier, on a parlé très brièvement de... du maire de Pissa, M. Okoapenguia. Je... J'ai un  
6 témoin du Procureur qui dit qu'il a vendu le terrain et a donné l'autorisation de  
7 construire un motel sur l'ancien emplacement de la mosquée ; est-ce que vous avez  
8 souvenir de cela ?

9 R. [09:45:23] Oui, j'ai appris cela. Il paraît que c'est le maire de Pissa qui a vendu  
10 l'emplacement et que... qu'une buvette et un motel ont été construits sur  
11 l'emplacement, sur les lieux. J'ai... Un jour, en allant à Mbaïki, je me suis arrêté à  
12 Pissa, je suis descendu au marché et je me suis rendu sur le lieu où était la mosquée...  
13 la mosquée. Il est vrai, j'ai constaté la présence « d'une » motel, j'ai constaté la  
14 présence d'un débit de boisson. J'ai vu cela de mes propres yeux.

15 Est-ce le maire qui a vendu l'emplacement ; est-ce que ce n'est pas le maire ? Je n'en  
16 sais rien, mais je confirme avoir vu cela de mes propres yeux.

17 Q. [09:46:37] Merci, Monsieur Aboubakar.

18 Alors, vous avez parlé de... de vos champs pendant votre témoignage. J'ai une  
19 question qui va vous paraître assez étrange, mais je vous assure que la réponse va  
20 m'être utile : est-ce que vous pourriez me dire à quelle période se déroule la saison  
21 des chenilles, s'il vous plaît ?

22 R. [09:47:17] Bon, vous savez, si je vous donne une date exacte, ce serait me tromper,  
23 parce que les périodes changent d'année en année. Une année... Une année, les  
24 chenilles peuvent sortir plus tôt ou bien plus tard. Il faut que la saison de pluie  
25 commence à temps... commence d'abord avant que les chenilles ne puissent sortir, et  
26 c'est souvent au milieu de la saison des pluies. Donc, je peux pas vous dire... donner  
27 une date, parce que ça dépend de la saison des pluies.

28 Q. [09:48:13] Je vous remercie. Et je pense que, une fois que la saison des pluies

1 commence, c'est déjà presque comme une date pour moi, donc merci pour votre  
2 réponse.

3 Je... Je vais revenir juste une minute sur la mort de M. Saleh dont vous avez parlé  
4 hier. Puis j'ai bien compris tout ce que vous avez expliqué.

5 J'ai juste deux questions où vous allez voir, vous pouvez facilement répondre par  
6 « oui » ou par « non ».

7 Alors, est-ce que vous avez entendu que M. Bemaka-Soui Yvon, le commandant de  
8 la gendarmerie de Mbaïki, avait participé à l'attaque de M. Djido ?

9 R. [09:49:03] Je n'ai aucune information là-dessus. C'est ce que les gens racontaient,  
10 mais moi, je n'avais pas suivi cela de près. Cette personne était le commandant de la  
11 gendarmerie. J'ai appris que, au moment où Djido Saleh a voulu se rendre à la base  
12 de la MISCA un peu plus loin, voyant qu'il ne pouvait pas arriver à la base de la  
13 MISCA, il a rebroussé chemin pour aller... pour aller se réfugier à la gendarmerie en  
14 voulant rentrer dans la concession de la gendarmerie et le commandant de la  
15 gendarmerie lui aurait interdit l'accès à la gendarmerie. C'est comme ça qu'il est  
16 resté devant la compagnie de gendarmerie, et c'est à ce niveau qu'il a été achevé.

17 Q. [09:50:07] Je vous remercie, Monsieur Aboubakar.

18 J'ai la même question pour un monsieur qui s'appelle Prince Mondonga, le petit-fils  
19 de M<sup>me</sup> Malonga, l'ex-conseillère de la mairie de Mbaïki. Est-ce que vous avez  
20 entendu, oui ou non, qu'il avait participé à l'attaque de M. Djido ?

21 R. [09:50:37] Parlant de ceux qui ont tué M. Djido, je n'ai aucune idée du nom des  
22 différents assaillants. Comme j'ai eu à vous le dire hier, les Anti-balaka étaient...  
23 n'étaient pas nombreux dans la ville. La population civile était plus nombreuse.  
24 Alors, je peux pas connaître le nom de ceux qui ont tué M. Saleh Djido, comme je  
25 vous l'ai dit hier.

26 Q. [09:51:13] Je vous remercie, Monsieur Aboubakar.

27 Alors, j'ai une dernière question pour vous. Je sais que vous avez parlé du fait que  
28 M. Yekatom est venu pour ramener la paix à Mbaïki et je sais que ce que je vais vous

1 demander n'est pas dans votre déclaration, mais pendant que vous, vous étiez à  
2 Mbaïki, vous êtes d'accord avec moi que vous n'avez jamais entendu ou vu que, à  
3 l'arrivée de M. Yekatom, il y a eu un combat entre le groupe de M. Yekatom et la  
4 MINUSCA ou la MISCA à Mbaïki ; j'ai raison ?

5 R. [09:52:13] Je n'ai jamais vu un affrontement entre... S'il y avait eu affrontement, je  
6 l'aurais appris. Il est arrivé vers 16 heures. Et, le lendemain matin, il a tenu une  
7 réunion, et à l'église... il s'est rendu à l'église catholique. Et, par la suite, je n'ai pas  
8 entendu un affrontement. Non. Je n'ai rien entendu, rien vu.

9 Q. [09:52:43] Je vous remercie beaucoup, Monsieur Aboubakar. Écoutez, je vous  
10 avais dit que c'était ma dernière question, et c'était ma dernière question.

11 R. [09:52:44] Merci.

12 Q. [09:52:45] Je vous remercie.

13 M<sup>me</sup> CASIEZ (interprétation) : [09:52:47] Je n'ai pas d'autre question à poser à ce  
14 témoin.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:52:53] Merci, Maître  
16 Casiez.

17 C'est... C'est maintenant au tour de M<sup>e</sup> Pedroso, je suppose. Je... J'en vois tous les  
18 signes.

19 Je vous en prie, vous avez la parole.

20 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:53:13] Je vous remercie.

21 M<sup>me</sup> PEDROSO (interprétation) : [09:53:31] Bonjour, Monsieur le Président,  
22 Messieurs les juges. Bonjour à tous.

23 QUESTIONS DE LA DÉFENSE

24 PAR M<sup>me</sup> PEDROSO : [09:53:42]

25 Q. [09:53:44] Bonjour, Monsieur le témoin. Je m'appelle Sara Pedroso. Je suis avocate  
26 et je suis aussi membre de l'équipe de Défense de M. Patrice Édouard Ngaïssona. Et  
27 j'ai quelques questions pour vous aujourd'hui.

28 D'abord, j'aimerais revenir sur quelque chose que vous avez mentionné dans votre



1 déclaration, au paragraphe 22. Et pour la référence, il s'agit du document n° 4 du  
2 classeur du Bureau du Procureur, CAR-OTP-2104-0274. C'est à la page 277.

3 Vous avez dit que vous étiez le président de l'association de football Viper, à Mbaïki,  
4 qui était composée de plusieurs différents... de personnes de différentes ethnicités,  
5 religions et cercles sociaux. Donc, ma question pour vous, c'était : est-ce que vous  
6 seriez d'accord que le football peut être un outil de cohésion sociale en RCA ?

7 R. [09:55:16] Cette question est adressée à moi ? Si c'est ainsi, O.K., je vais y  
8 répondre.

9 Comme vous venez de le dire, les... la période que vous évoquez... alors, à cette  
10 époque, je n'étais pas encore devenu imam, mais, par la suite, je suis devenu  
11 président. Mais vous savez, bien avant, on me faisait appel pour pouvoir contribuer  
12 à amener la cohésion sociale parmi la jeunesse. Donc, je leur donnais des conseils et  
13 je les encadrais.

14 Par la suite, on m'a nommé imam. J'ai donc connu une promotion. Alors, j'ai  
15 commencé à tisser des relations avec les... avec d'autres serviteurs de Dieu, les  
16 pasteurs et autres. C'était à ce moment-là que j'ai commencé à me retirer des  
17 activités de la jeunesse et je me suis concentré sur mes fonctions de serviteur de  
18 Dieu, laissant la place aux... d'autres personnes pour s'occuper des activités de la  
19 jeunesse.

20 Q. [09:56:37] Merci, Monsieur le témoin, pour ces explications. Mais ma question, elle  
21 était beaucoup plus d'ordre général. Donc, vous, qui... qui étiez le... le président, à  
22 une certaine époque, de l'association de football, est-ce que vous croyez, de façon  
23 plus générale, que le football, donc parmi les jeunes, parmi la communauté, permet  
24 de, en quelque sorte, rapprocher les... les gens de différents... différents ethnicités,  
25 différentes religions, différents cercles sociaux ? De façon plus générale.

26 R. [09:57:24] C'est cela.

27 Q. [09:57:24] Merci, Monsieur le témoin.

28 Donc, hier, vous avez déjà beaucoup témoigné, ainsi que dans votre déclaration, de

1 ce que vous et votre communauté avez vécu pendant le régime séléka, en 2013, donc  
2 je n'ai pas l'intention de vous faire répéter ce que vous avez déjà dit. J'ai seulement  
3 quelques brèves questions de suivi par rapport à ce que vous aviez dit.

4 D'abord, j'aimerais vous faire écouter une publication audio qui est datée du  
5 4 avril 2013, qui a été publiée sur RFI, en ligne, donc après l'arrivée de la Séléka à  
6 Mbaïki. Et ensuite, j'aurais deux, trois questions pour vous par rapport à cet audio.

7 M<sup>me</sup> PEDROSO : [09:58:16] Pour la référence de la Chambre, il s'agit de l'onglet 6 du  
8 classeur de la Défense, CAR-D30-0009-0001.

9 Et le transcrit, pour les interprètes, se trouve à l'onglet 5 du classeur de la Défense. Il  
10 s'agit du CAR-D30-0002-0011.

11 Et pour référence, l'article à laquelle est associé l'audio est également divulgué par la  
12 Défense, et ça se retrouve à l'onglet 7 de notre classeur.

13 L'audio sera diffusé à partir de la minute 1 min 18 s, et ça peut être diffusé au public,  
14 s'il vous plaît.

15 *(La greffière d'audience s'exécute)*

16 *(Diffusion de l'audio)*

17 *[Insertion d'une portion de la transcription originale de l'audio n° CAR-D30-0009-0001,*  
18 *sans aucune modification ou altération de la part des sténotypistes judiciaires de langue*  
19 *française]*

20 « Prosper a une autre version.

21 [00:01:21] Interlocuteur 1 : La nuit, ils se sont mis à passer de porte à porte, prendre  
22 les motos, tout ce que les gens avaient comme biens chez eux. Et finalement la  
23 population a eu peur, tout le monde se terrait chez eux pour certains, et d'autres ont  
24 dû fuir dans la forêt actuellement. Même à l'heure où nous vous parlons, certaines  
25 personnalités, surtout les autorités administratives, sont tous actuellement dans la  
26 forêt. Il n'y a personne pour assurer la sécurité de la population. Même la fois  
27 passée, ils ont dû tirer sur un capitaine de l'armée. Ils l'ont tué, le corps était  
28 abandonné, même une partie du corps a été mangée par les cochons et les chiens.

1 Donc, même jusqu'à l'hôpital, ils sont arrivés, ils ont terrorisé les médecins, les  
2 infirmiers, même les malades ont fui l'hôpital. Il n'y a personne. Toutes les  
3 administrations ont été vandalisées.

4 [00:02:02] Interlocuteur 2 : Prosper, selon vous, quelle serait la solution aujourd'hui ?

5 [00:02:05] Interlocuteur 1 : Bon, à mon avis euh... je pense qu'il faut mettre ici en  
6 place ici une force neutre comme le FOMAC par exemple, qui assurerait la sécurité  
7 parce qu'il s'est établi une crise de confiance entre la population et les Seleka.

8 [00:02:17] Interlocuteur 2 : Cyril Bensimon, de retour de Mbaïki, RFI.

9 [00:02:20 *Fin de l'audio*] »

10 R. [10:00:29] Merci beaucoup, Monsieur le Président.

11 Comme vous venez de le dire, après l'entrée des Séléka dans la ville de Mbaïki,  
12 beaucoup de choses se sont passées. On est au courant de certaines choses, d'autres  
13 non. Mais je sais que, après leur entrée dans cette ville — la ville de Mbaïki —, il n'y  
14 avait personne au bord de la route pour les accueillir, il n'y avait personne pour les  
15 observer entrer. Les choses se passaient de manière très confuse.

16 Jusqu'à ce jour, les Séléka, lorsqu'ils voient une belle moto, ils mettent la main  
17 immédiatement dessus. Eux, ils ne faisaient aucune distinction entre musulmans et  
18 chrétiens. Tout ce qui les préoccupait, c'était de s'emparer des biens des autres. Il y  
19 avait beaucoup de dégâts, beaucoup de pillages, beaucoup de braquages.

20 Concernant ce capitaine, je ne... je ne comprends pas bien cette histoire. Dire qu'on a  
21 tué un capitaine dans la ville de Mbaïki, en tout cas, je n'ai jamais appris une telle  
22 information. Voilà la réponse que je peux vous donner.

23 M<sup>me</sup> PEDROSO :

24 Q. [10:02:04] Merci, Monsieur le témoin.

25 Donc, ma question, c'était : lorsque la personne a décrit, dans cet audio, est-ce que ça  
26 reflète, pour vous, ce que, vous, vous avez vécu, aussi, en... en 2013 ? C'est ce que j'ai  
27 compris de... de votre témoignage.

28 R. [10:02:34] Les informations fournies par ce journaliste, je ne les ai jamais reçues. Il

1 y a beaucoup de choses qui se disent, mais je ne suis au courant de rien. Référez-  
2 vous à mes déclarations. Si vous voyez dans mes déclarations que j'ai fait telle ou  
3 telle affirmation, contentez-vous de ça. Mais quant aux déclarations des médias tels  
4 que RFI et autres, en tout cas, je n'ai rien à dire à propos de cela.

5 Q. [10:03:13] Vous avez parlé, donc, des pillages perpétrés par les Séléka. Avez-vous  
6 connaissance de ce que faisaient les Séléka avec ces biens ? Est-ce que... Est-ce que  
7 vous avez des connaissances s'ils transportaient ces biens, par exemple, vers le nord  
8 de la RCA ou bien vers le Tchad ? Avez-vous connaissance de cela ?

9 R. [10:03:42] Non. Non. J'ai seulement vu ces éléments s'emparer des motos des  
10 particuliers, et ils les utilisaient pour leurs activités. Mais je les ai pas vus embarquer  
11 des biens et partir avec tous ces biens vers le Tchad. Je n'ai jamais vu une telle chose.

12 Q. [10:04:14] Et qu'en est-il de la mairie de Mbaïki ? Est-ce que la mairie aussi a été  
13 visée par la Séléka ? Est-ce qu'elle aussi a été pillée ou utilisée comme base Séléka ?  
14 Avez-vous des connaissances de cela ?

15 R. [10:04:37] Les Séléka n'ont pas établi leur base à la mairie. Il y avait un bâtiment à  
16 côté de la mairie qui s'appelait Socatel. Vous savez, c'était un bâtiment qui s'occupait  
17 de la communication. La Socatel se trouve à proximité de la mairie. C'est là où ils ont  
18 établi leur base, mais pas à la mairie ; c'était seulement à la Socatel. Je les ai jamais  
19 vus établir une base à la mairie.

20 Q. [10:05:13] Et est-ce que vous avez connaissance du fait que la...

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:05:18] Une minute, Maître  
22 Pedroso. Attendez une petite seconde avant de poser votre prochaine question ; les  
23 interprètes suivent, il faut leur laisser le temps.

24 M<sup>me</sup> PEDROSO (interprétation) : [10:05:32] Toutes mes excuses, désolée.

25 Q. [10:05:39] (*Intervention en français*) Et vous êtes au courant de... du pillage de la  
26 mairie ? Donc, ça n'a pas été utilisé comme base, mais êtes-vous au courant du  
27 pillage de la mairie de Mbaïki ?

28 R. [10:05:55] Dire que les Séléka sont entrés dans la mairie pour la piller, en tout cas,

1 je ne sais pas. D'ailleurs, quel type de biens y a-t-il au sein de la mairie pour qu'ils  
2 puissent aller piller ? Les Séléka ne s'occupaient que des endroits où il y avait  
3 beaucoup de biens. Mais quant à la mairie de Mbaïki, quels biens pouvez-vous  
4 trouver dans... dans la mairie ?

5 Non, ils n'ont jamais pillé la mairie, je n'ai jamais appris une telle information. Vous  
6 savez, quand ils sont entrés, leur objectif, c'était de s'emparer des biens des autres.  
7 Dès qu'ils avaient la possibilité, ils le faisaient.

8 Q. [10:06:55] Merci, Monsieur le témoin.

9 Donc, hier, durant votre témoignage, vous avez confirmé que, en 2013, à Mbaïki, il  
10 n'y avait plus les forces de l'ordre et de la sécurité, et c'est la Séléka qui avait pris ce  
11 rôle. Et je me réfère au transcrit d'hier, T-106, francophone, à la page 28. Vous en  
12 parlez aussi un peu dans votre déclaration, que la Séléka a en quelque sorte adopté  
13 le rôle de juge. C'est au paragraphe 32 de votre déclaration. Est-ce que vous pouvez  
14 nous donner des exemples de cette justice qui a été faite par la Séléka en 2013 — à  
15 votre connaissance, si vous savez ?

16 R. [10:07:49] Oui, Monsieur le Président, j'ai quelques informations que je peux vous  
17 fournir maintenant.

18 C'est vrai, quand les Séléka sont entrés dans la ville de Mbaïki, il y avait beaucoup  
19 de choses. Au début, la gendarmerie n'existait plus. La police non plus ne  
20 fonctionnait pas. Tous les services de l'État étaient paralysés. C'étaient les Séléka qui  
21 s'occupaient de tout. Ils exerçaient comme gendarmes, comme policiers, comme le  
22 maire, comme le sous-préfet et le préfet. Tout se passait sous leur autorité.

23 À l'époque de cette mauvaise personne, en l'occurrence le colonel, tout se passait  
24 chez eux ; même les activités judiciaires se déroulaient sous leur contrôle. À la  
25 gendarmerie ou à la police... pardon, si le colonel apprend que vous vous êtes rendu  
26 à la gendarmerie ou à la police pour une quelconque raison, il peut vous menacer.  
27 Dieu merci, certains éléments sont venus de Bangui pour procéder à son arrestation  
28 et le faire remplacer par un autre colonel. À l'époque du colonel Nour, celui qui a

1 remplacé le mauvais colonel, lorsqu'on lui rapporte un problème, il déférait ces... ces  
2 problèmes à la gendarmerie et à la police. Il disait qu'il n'était pas une autorité  
3 judiciaire et qu'il ne pouvait pas procéder à de telles activités. Il orientait tout le  
4 monde vers la police et la gendarmerie. Il y avait une véritable... un véritable  
5 changement.

6 Q. [10:09:58] Dans votre déclaration, Monsieur le témoin, vous aviez dit que, vous,  
7 vous aviez dit au colonel séléka Anour que les lois religieuses ne s'appliquaient pas  
8 en RCA — c'était au paragraphe 32 de votre déclaration. Est-ce que, par cela, vous  
9 vouliez dire qu'il y avait certains Séléka qui tentaient d'imposer les lois religieuses  
10 ou les lois islamiques à cette époque en RCA ?

11 R. [10:10:40] Ça ne s'est pas passé comme ça dans la ville de Mbaïki. Les Séléka n'ont  
12 jamais essayé d'imposer la Charia dans la ville de Mbaïki. Non. Non. Je n'ai pas  
13 assisté cela dans la ville de Mbaïki. Il y avait seulement du désordre dans la ville.

14 Q. [10:11:07] Alors, qu'est-ce qui vous a motivé à dire au... au colonel séléka Anour  
15 que les lois religieuses ne s'appliquaient pas en RCA ? Dans quel contexte est-ce que  
16 vous lui avez dit cela ?

17 R. [10:11:32] Je ne sais pas si c'est un problème d'interprétation ou de mauvaise  
18 compréhension, je ne sais pas. Je ne... je ne l'ai jamais parlé d'imposer la Charia ; je  
19 suis allé seulement lui donner des conseils afin que la paix puisse... afin que la paix  
20 puisse revenir dans la... dans la ville. J'ai demandé à ce que les chrétiens et les  
21 musulmans soient traités sur un même pied d'égalité. C'est ce que je lui ai donné,  
22 des conseils, afin qu'il puisse bien se comporter, ne pas se comporter comme son  
23 prédécesseur. Je lui ai pas demandé d'imposer ni la Charia ni parler de Charia.  
24 C'était juste pour traiter et musulmans et chrétiens sur un même pied d'égalité.

25 Q. [10:12:37] Merci, Monsieur le témoin.

26 Donc, dans votre déclaration et durant votre témoignage d'hier, vous avez indiqué  
27 que vous avez entendu parler... entendu dire que les Séléka distribuaient des armes  
28 dans la ville de Mbaïki. Et ma question est la suivante : en tant que imam, vous aviez

1 dit que les gens se confiaient beaucoup à vous ; est-ce que vous savez, de vos  
2 discussions, par exemple, avec certains Séléka ou d'autres personnes à Mbaïki,  
3 comment les Séléka ont obtenu leurs armes ou d'où provenaient leurs armes, si vous  
4 savez ?

5 R. [10:13:37] Je n'ai pas bien compris votre question. Veuillez la reprendre. Vous  
6 voulez me parler des armes des Séléka ? Vous voulez que je vous parle des origines  
7 des armes de Séléka ? Je n'ai pas... veuillez reprendre la question, s'il vous plaît.

8 Q. [10:13:59] Oui, bien sûr.

9 Alors, ma question, c'était : de vos discussions que vous avez eues avec des Séléka à  
10 l'époque, en 2013, est-ce qu'il y a des gens qui vous ont parlé de la provenance de  
11 leurs armes ? Et sinon, ce n'est pas grave, c'était juste pour savoir si vous aviez ces  
12 informations-là.

13 R. [10:14:28] Je n'ai pas reçu ce genre d'information. Lorsque je m'approche de lui, je  
14 ne faisais que lui prodiguer de... des conseils afin que la paix puisse revenir dans la  
15 ville. Mais on a jamais parlé des armes. On a jamais discuté cette arme-là ; « Cette  
16 arme appartient à qui ? Cette arme vient d'où ? Qui vous l'a remise ? » Non, on n'a  
17 pas parlé de ce genre de choses, je n'ai fait que lui prodiguer des conseils en rapport  
18 au retour de la paix dans la ville.

19 Q. [10:15:20] O.K. Merci, Monsieur le témoin.

20 Donc, nous savons, de ce que vous nous avez dit hier et aussi dans votre déclaration,  
21 que, vous, vous aviez pris des initiatives de paix en réaction aux exactions des  
22 Séléka. Vous avez parlé de la création du Siriri, des tracts. Et est-ce que vous seriez  
23 d'accord avec moi qu'il y avait, cependant, d'autres imams en RCA qui, eux,  
24 soutenaient la Séléka ? Par exemple des imams d'origine tchadienne. Est-ce que vous  
25 avez connaissance de cela ?

26 R. [10:16:11] Monsieur le Président, je peux parler de ce qui se passe ou bien de ce  
27 qui s'est passé dans ma ville, à Mbaïki, mais je ne peux pas être comptable, je ne  
28 peux pas parler de ce qui s'était passé dans d'autres villes centrafricaines, non. Je

1 pense que, à ce moment-là, tout le monde avait besoin de la paix. Et moi, je me  
2 battais pour la paix dans ma ville. Ne me demandez pas de... de vous parler de ce  
3 qui s'était passé dans d'autres villes. Je ne peux pas répondre de ce qui a été annoncé  
4 sur les... sur les voies des ondes, les déclarations des journalistes et autres. Moi, je ne  
5 peux que parler de ma ville de Mbaïki.

6 Q. [10:17:16] Merci, Monsieur le témoin.

7 Hier, durant l'interrogatoire du Procureur, vous aviez indiqué que vous avez donné  
8 de l'argent aux Anti-balaka — donc, c'est un peu plus tard — pour acheter du café.  
9 Et, dans votre déclaration, vous en parlez aussi, vous dites que les Anti-balaka  
10 semblaient affamés, et c'est pour ça que vous lui avez donné de l'argent. Donc, ma  
11 question, c'est : pourquoi...

12 R. [10:17:54] (*Intervention non interprétée*)

13 Q. [10:17:54] ... pourquoi vous avez accepté d'aider, à cette époque, les Anti-balaka,  
14 en particulier en leur donnant de l'argent ?

15 R. [10:18:05] Monsieur le Président, je vous remercie.

16 Je suis imam, je suis le père de tous les enfants, je suis le père de tout le monde.  
17 Lorsque je rencontre des enfants, qu'ils soient... qu'ils aient de mauvais  
18 comportements ou bons comportements, pour moi, ça revient au même. Je ne  
19 connaissais pas ces jeunes. Tout le monde avait peur de ces jeunes. J'étais chez moi,  
20 je regardais vers la mosquée et je voyais les Anti-balaka circuler. Si, parmi ces Anti-  
21 balaka, des jeunes viennent vers moi me dire : « Papa, on est venus te dire bonjour.  
22 Papa, comment allez-vous ? Est-ce que vous vous portez bien ? Papa, on n'est pas  
23 venus vous voir pour rien, c'est que nous avons vraiment envie de prendre du café.  
24 Depuis ce matin, nous n'avons... nous n'avions rien mangé. »

25 Mais moi, je suis le père de tout le monde. J'ai sorti de ma poche 2 000 francs CFA et  
26 je leur ai remis, leur demandant d'aller chercher... d'aller acheter du café avec. Voilà  
27 ce qui s'était passé.

28 Q. [10:19:42] Merci, Monsieur le témoin.



1 Et est-ce que... alors, vous êtes d'accord avec moi que les Anti-balaka que... que vous  
2 avez vus, ils étaient affamés, ils n'étaient pas bien nourris ni bien habillés, ils étaient  
3 démunis ? Est-ce que vous êtes d'accord avec cela ?

4 R. [10:20:11] Là où est-ce qu'ils logeaient, je n'en savais rien. Je n'ai jamais visité leur  
5 chambre à coucher. Est-ce qu'ils avaient des vêtements de rechange ? Est-ce qu'ils  
6 avaient de quoi à manger ? Tout cela, je n'en savais pas. Mais ces Anti-balaka  
7 portaient les mêmes habits pendant plusieurs jours, parfois pendant une semaine. ils  
8 ne... ils ne... ils ne changeaient pas les vêtements qu'ils portaient. C'est tout ce que je  
9 peux vous dire.

10 Q. [10:20:55] Merci, Monsieur le témoin.

11 Donc, c'est... c'était ma dernière question.

12 M<sup>me</sup> PEDROSO (interprétation) : [10:21:02] Si je peux avoir une petite minute,  
13 maintenant, pour parler avec le conseil principal, voir s'il y a des questions  
14 supplémentaires à poser ?

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:21:12] Allez-y.

16 *(Discussion au sein de l'équipe de la Défense)*

17 M<sup>e</sup> KNOOPS (interprétation) : [10:21:31] Monsieur le Président, j'aimerais profiter de  
18 la présence du témoin pour aborder deux sujets après les questions de... de  
19 M<sup>me</sup> Pedroso, si vous me le permettez.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:21:51] Allez-y.

21 QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES DE LA DÉFENSE

22 PAR M<sup>e</sup> KNOOPS (interprétation) : [10:22:01]

23 Q. [10:22:02] Bonjour.

24 Je suis aussi l'un des avocats de M. Ngaïssona en l'espèce et j'ai deux questions  
25 supplémentaires à vous poser, des questions qui sont assez importantes pour nous,  
26 et pertinentes.

27 Donc, premièrement, vous avez dit à la Chambre, hier — et c'est aussi dans votre  
28 déclaration, d'ailleurs — que vous avez partagé de la nourriture avec certains des

1 jeunes, jeunes garçons, des jeunes garçons que vous avez dénommés Anti-balaka ou  
2 comme faisant partie des Anti-balaka. Alors, voici ma question : au cours de ces  
3 conversations avec...

4 Une minute.

5 R. [10:22:46] Monsieur le Président, j'aimerais prendre la parole.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:22:51]

7 Q. [10:22:52] Monsieur le témoin, que voulez-vous dire ? Vous avez la parole.

8 R. [10:22:59] je voudrais apporter une brève réponse à la question qui vient de m'être  
9 posée.

10 Monsieur le Président, si je vous ai dit que j'ai mangé avec les Anti-balaka dans la  
11 même assiette, ce n'est pas que je leur ai distribué de la nourriture. C'était  
12 à 13 heures, l'heure à laquelle j'ai l'habitude de manger, on m'a apporté de la  
13 nourriture. J'étais sous mon hangar et les Anti-balaka passaient sur la voie, ils m'ont  
14 vu, ils m'ont salué. Ils ont dit : « Monsieur l'imam, bonjour, bonjour. On vous  
15 souhaite bon appétit ». J'ai vu que j'avais suffisamment de la nourriture devant moi,  
16 j'ai pensé à eux, je leur ai dit : « Petits, venez, venez. Lavez-vous les mains, venez  
17 manger avec moi. » Ils m'ont demandé l'autorisation de s'asseoir sur le tapis, j'ai dit  
18 « oui », ils se sont assis, ils ont mangé, je leur ai donné de l'eau à boire, ils m'ont  
19 remercié et ils sont repartis. Je ne les... je ne suis jamais allé leur distribuer de la  
20 nourriture ; ils sont... ils sont venus chez moi et ont mangé avec moi sous mon  
21 hangar, sur ma... sur mon tapis. C'est tout ce que je voulais ajouter.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:24:51] Mais Maître Knoops,  
23 il y a plus de détails, quand même, là, dans cette histoire. Poursuivez.

24 M<sup>e</sup> KNOOPS (interprétation) : [10:24:57] Merci beaucoup.

25 Q. [10:24:59] Merci, Monsieur le témoin, de votre réponse, mais c'était pas du tout  
26 ma question. Ma question était différente.

27 Au cours de ces rencontres avec ces jeunes garçons, avez-vous, à un moment ou à un  
28 autre, appris, soit qu'ils vous l'aient dit, soit que vous l'ayez appris d'une autre

1 façon, si quelqu'un leur avait dit ou leur avait demandé de venir à Mbaïki, ou s'ils  
2 étaient venus à Mbaïki de leur propre gré ?

3 R. [10:25:50] On a... Ils ne m'ont jamais parlé de cela. Ils ne m'ont jamais dit que :  
4 « Voilà, imam... Monsieur l'imam, nous sommes venus à Mbaïki sur ordre de tel  
5 chef. » Non, ils ne m'ont jamais dit cela. Ils ne m'ont jamais dit qu'ils étaient venus  
6 de leur propre chef. Ça non plus, ils ne m'ont pas dit ça.

7 Et moi aussi, je ne leur ai pas posé la question de savoir qui était leur chef. Non, je  
8 n'ai pas fait cela. Je les voyais seulement circuler. Je ne pouvais pas me mettre à leur  
9 poser ce genre de questions.

10 Lorsque nous étions à Mbaïki, pendant le moment où sévissaient et les Séléka et les  
11 Anti-balaka, tout le monde faisait attention. On contrôlait, on faisait attention de ce...  
12 de ce qu'on disait. On ne pouvait pas poser ce genre des questions : « Qui vous a  
13 envoyés ? Êtes-vous venus de votre propre chef ? » On peut... On pouvait pas poser  
14 ce genre de questions vu l'atmosphère qui régnait en ce moment.

15 Q. [10:27:09] Merci, Monsieur Aboubakar.

16 Maintenant, le dernier sujet que je souhaiterais aborder est le suivant. Vous êtes  
17 arrivé après le départ de M. Djotodia de Bangui, de Bangui et de la... de la mosquée  
18 centrale. Alors, quand vous êtes arrivé à Bangui, vous, dans les mois qui ont suivi  
19 votre arrivée à Bangui, est-ce que, à un moment ou à un autre, vous avez entendu  
20 parler d'une initiative de paix entre les Anti-balaka et les Séléka ? Ou avez-vous  
21 entendu parler de la moindre initiative de paix entre les Anti-balaka et la  
22 communauté musulmane ?

23 R. [10:28:27] Pour répondre à votre question, je dirais ceci : oui, on apprenait qu'il y  
24 avait des efforts, il y avait des initiatives de part et d'autre pour ramener la paix dans  
25 le pays. Mais je n'ai pas pris part à ces réunions, je n'ai pas pris part à ces initiatives.

26 Q. [10:29:04] Eh bien, je vous remercie, Monsieur Aboubakar.

27 Et est-ce que vous auriez des informations à nous donner à propos de... des mesures  
28 ou des actions qu'aurait prises ou faites le gouvernement de transition, bien sûr

1 après votre arrivée à Bangui ou dans le but de restaurer la paix et de remettre de  
2 l'ordre à Bangui ?

3 R. [10:29:54] Oui, j'ai appris... on parlait de la cohésion sociale, on parlait des  
4 initiatives... des initiatives allant dans le sens de la cohésion sociale entre islam et  
5 chrétiens. J'ai... J'ai appris cela pendant le gouvernement de transition, oui, et je me  
6 souviens que, un jour, M<sup>me</sup> Samba-Panza était venue à la mosquée centrale de  
7 Bangui. C'était pendant la fête de Tabaski ou de... la fête du Ramadan. Elle a assisté  
8 à la prière et elle a parlé de la paix, elle a appelé à la paix entre les chrétiens et les  
9 musulmans. Tout le monde avait suivi ce qu'elle avait dit.

10 Mais moi, personnellement, je n'ai pas pris part à ces initiatives allant en faveur de la  
11 paix. Oui, je confirme que le gouvernement de transition œuvrait également pour le  
12 retour de la paix dans le pays.

13 Q. [10:31:22] Est-ce que vous saviez que M. Ngaïssona a aussi entrepris plusieurs  
14 initiatives aux fins de restaurer la paix à Bangui après votre arrivée dans cette ville ?

15 R. [10:31:52] Pour être bref avec vous, je pourrais tout simplement vous dire que je  
16 ne connais rien de l'affaire de M. Ngaïssona. Je n'ai aucune information concernant  
17 ses activités. On me pose la question sur ce que je connais et je réponds précisément  
18 à cela.

19 Un jour, au bord de la route, hein, au sortir de la mosquée, j'ai rencontré des jeunes  
20 qui se parlaient entre eux. L'un deux m'a dit que les Anti-balaka ont mis la main sur  
21 ses deux véhicules et ils les ont amenés à leur base. Il a ajouté qu'il a contacté le  
22 président du football et qu'il le... l'avait informé de ce vol et qu'il lui avait demandé  
23 de l'aider à récupérer ses véhicules. Par la suite, je lui ai posé la question de savoir  
24 qui était ce président de football, et il m'a répondu que c'était le responsable du  
25 football, qu'il... qui s'appelle M. Ngaïssona, c'est lui qu'il avait contacté, et il a pu lui  
26 restituer ses véhicules. Et c'était la première fois, pour moi, d'apprendre le... ce nom,  
27 et voilà, il a ajouté qu'il a pu récupérer ses véhicules grâce à ce monsieur.

28 À part cette situation, je ne connais rien concernant les activités de Ngaïssona. Le

1 garçon (*correction de l'interprète*)... le garçon a ajouté qu'il n'avait rien payé à  
2 M. Ngaissona pour la récupération de ses véhicules.

3 M<sup>e</sup> KNOOPS (interprétation) : [10:34:29]

4 Q. [10:34:30] Merci beaucoup, Maître... Monsieur Aboubakar, pour cette information.  
5 Ma dernière question est la suivante. Vous nous avez déclaré, aujourd'hui, que... et  
6 hier, que vous vous trouviez à... à Mbaïki et qu'il y avait apparemment un manque  
7 de nourriture, que les gens avaient faim et que c'est la raison pour laquelle, en tant  
8 qu'imam, vous aidiez les gens qui venaient demander de la nourriture. Donc, à  
9 Bangui, ensuite, après le départ de M. Djotodia, vous vous trouviez là. Est-ce que  
10 vous pourriez nous dire quelles étaient les conditions de vie à Bangui ? Est-ce qu'il y  
11 avait de la nourriture ou un manque de nourriture ? Quel était l'impact sur les  
12 conditions sociales de la population ? Est-ce que... quelle était l'influence sur la façon  
13 dont les gens réagissaient ?

14 R. [10:35:47] Monsieur le Président, lorsque vous vous trouvez chez vous, vous  
15 pouvez bien avoir de quoi manger, mais lorsque vous sortez de la maison et que  
16 vous êtes ailleurs, mais forcément, les choses ne seront pas les mêmes, vous serez  
17 dans des difficultés.

18 Nous avons tout abandonné, nous avons quitté nos maisons pour nous retrouver à  
19 Bangui. C'est vrai, on... on... on recevait un peu de nourriture. Si c'est pas le matin,  
20 on peut l'avoir le soir. Il y en avait qui dormaient à la mosquée centrale, d'autres  
21 ailleurs. Mais lorsque nous sommes arrivés avec mes éléments, nous avons pu avoir  
22 un endroit où... où nous installer, et HCR aussi nous apportait beaucoup d'aide  
23 alimentaire ; il y avait du riz et tant d'autres choses. Donc, on trouvait néanmoins de  
24 quoi à manger. C'est ce que je peux vous dire pour l'instant.

25 Q. [10:37:11] Monsieur Aboubakar, pendant que vous vous trouviez à Bangui, après  
26 le départ de M. Djotodia, est-ce que vous avez... donc, les mois qui ont suivi son  
27 départ, est-ce que vous avez pu assister à des mauvais comportements de la part de  
28 civils à cause de l'absence de nourriture ? Et je parle de la population en général, en

1 dehors de... des gens qui se trouvaient autour de vous. Quelle était la situation  
2 générale à Bangui ?

3 R. [10:37:58] O.K. Vous me parlez du départ de Djotodia, mais ce jour-là, j'étais pas à  
4 Bangui ; j'étais à Mbaïki. J'étais à Mbaïki, je n'étais pas dans la ville de Bangui.

5 On a appris à la radio qu'il s'était rendu au Tchad, et c'est de là-bas qu'il avait  
6 démissionné. Moi, j'étais — je le répète — je n'étais pas à Mbaïki ; j'étais... j'étais à  
7 Mbaïki. Je n'étais pas dans la ville de Bangui pour répondre à votre question. C'est  
8 après la prise de pouvoir de M<sup>me</sup> Samba-Panza que je suis arrivé à Bangui.

9 Q. [10:38:44] Monsieur Aboubakar, oui, c'était bien ma question.

10 Donc, après que vous soyez arrivé à Bangui, est-ce que vous pourriez nous dire  
11 quelle était... quelle était la situation générale pour la population, s'agissant de  
12 l'accès à la nourriture et les conditions sociales d'une manière générale ? Vous ne  
13 parliez pas de votre cercle rapproché, mais des éléments, des gens en dehors de ce  
14 cercle. Vous avez des informations au sujet des... des... des conditions en général  
15 pour la population à Bangui. Il y avait un manque de nourriture, et donc, les gens  
16 étaient prêts à commettre des crimes pour avoir accès à la nourriture.

17 R. [10:39:48] Dans la ville de Bangui... d'ailleurs, j'aimerais vous dire que je ne  
18 connais pas toute la ville de Bangui ; je... je maîtrise seulement le KM 5, puisque c'est  
19 là où je réside. Je réside au KM 5, je ne connais pas toute la ville de Bangui.

20 Lorsque nous sommes arrivés, il y avait beaucoup de problèmes. Tu peux avoir de  
21 quoi à manger le matin, mais le soir, rien. Des fois, on nous apportait des poulets  
22 congelés et les gens se battaient pour avoir les miettes.

23 Donc, généralement, on pouvait avoir de quoi manger le matin et, quelquefois, on ne  
24 pouvait rien avoir le soir. Il y avait des... c'était de même pour ceux qui étaient à la  
25 mosquée centrale, mais je ne sais ce qui se passe dans le reste de la ville. C'est vrai, il  
26 y avait la famine, mais on parvenait à trouver un peu de quoi à manger en attendant  
27 que les choses s'améliorent.

28 M<sup>e</sup> KNOOPS (interprétation) : [10:41:04] Merci beaucoup, Monsieur Aboubakar.

- 1 Voilà, nous en avons terminé avec nos questions pour notre équipe de la Défense.
- 2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:41:14] Merci, Maître
- 3 Knoops.
- 4 Monsieur Aboubakar, je ne... je ne pense pas que l'Accusation ait d'autres
- 5 questions ? Non.
- 6 Monsieur Aboubakar, cela met un terme à votre déposition pour... Cette Cour a
- 7 besoin de témoins pour nous aider à comprendre ce qui s'est passé, à établir la
- 8 vérité. Nous avons beaucoup apprécié le fait que vous vous soyez rendu disponible
- 9 en tant que témoin au cours de ces procédures. En tant que Chambre, nous vous
- 10 remercions infiniment pour cela. Nous vous souhaitons un bon retour chez vous.
- 11 LE TÉMOIN (interprétation) : [10:42:01] Je vous remercie.
- 12 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:42:05] Ceci conclut
- 13 l'audience pour aujourd'hui, nous reprendrons demain avec un nouveau témoin à
- 14 10 h 30 — à 10 h 30. J'oublie toujours quand les choses changent. Nous reprendrons
- 15 avec le témoin P-009.
- 16 M<sup>me</sup> L'HUISSIÈRE : [10:42:36] Veuillez vous lever.
- 17 (*L'audience est levée à 10 h 42*)